

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin 2023 le Conseil Municipal de MONTLIVAUT, dûment convoqué, s'est réuni, à 19 heures 30 minutes, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAUVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2023

Nombre de conseillers : **En exercice : 15**

Présents : 13

Votants : 13

Présents : MM. Gérard CHAUVEAU, Pascal MAUNY, Jean ORTHEAU, Sylvain ROUPILLARD, Dominique NEAU, Yannick CABOURG, Sophie KREZEL, Stéphanie CHAUVEAU, Julia NIVARD, David LERIBLE, Philippe PLESSIS, Mme Magali MANSO, Mme Anne-Line STEPIEN, Mme Gaëlle MOUGEL

Excusés : Mme Fabienne GENDRIER, Mme Julia NIVARD

Pouvoir :

Monsieur Jean ORTHEAU a été désigné comme secrétaire de séance

AVANCEMENTS DE GRADE DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis de la Monsieur le Président du comité technique en date du 25 mai 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le taux du ratio promu/Promouvable comme suit pour la procédure d'avancement de grade :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio Promu/Promouvable (%)
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100 %
Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation territorial de 2ème classe	100 %
Agent de Maitrise	Agent de maitrise principal	100 %
Adjoint technique territoriale	Adjoint technique territoriale de 2ème classe	100 %
ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	100 %

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le Maire,
G. CHAUVEAU


